

REPUBLICHE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
-----  
REGION DE L'EXTREME-NORD  
-----  
DEPARTEMENT DU DIAMARE  
-----  
ARRONDISSEMENT DE NDOUKOULA  
-----  
COMMUNE DE NDOUKOULA  
-----  
COMMISSION INTERNE  
DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
-----  
FAR -NORTH REGION  
-----  
DIAMARE DIVISION  
-----  
NDOUKOULA SUBDIVISION  
-----  
NDOUKOULA COUNCIL  
-----  
INTERNAL TENDERS BOARDS OF NDOUKOULA

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**  
N° 08 /AONO/C.NDKLA/CIPM/BEC/2025 DU 05 MARS 2025 **EN PROCEDURE D'URGENCE**  
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE  
SALLE DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE MAYEL-BARAM DANS LA COMMUNE NDOUKOULA DU  
DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (MINEDUB)**

**EXERCICE 2025**

**IMPUTATION : \_\_\_\_\_**

**AUTORISATION DE DEPENSE : \_\_\_\_\_**

**1. Objet de l'Appel d'Offres**

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Exercice 2025, le Maire de la Commune de NDOUKOULA, Autorité Contractante (AC) Maître d'Ouvrage, lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence, pour **l'exécution des travaux de construction d'une salle de classes A L'école publique de Mayel-Baram dans la Commune de Ndoukoula, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord** suivant la Répartition ci-après.

**2. Consistance des travaux**

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- La maçonnerie en fondation ;
- La maçonnerie en élévation ;
- La charpente et la couverture ;
- La menuiserie métallique ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les voiries et réseaux divers.

**Participation et origine**

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil et justifiant des capacités techniques et financières requises pour la réalisation des travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

### **3. Tranches/Allotissement**

Les travaux sont subdivisés en tranches et/ou en lots ci-après définis **un lot**

### **4. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **Dix millions (10 000 000) francs CFA TTC**

### **5. Délai prévisionnel d'exécution**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de 03 mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

### **6. Financement**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public (MINTP), Exercice 2025, sur les lignes d'Imputation Budgétaires : \_\_\_\_\_ et l'Autorisation de Dépense \_\_\_\_\_ pour un coût estimatif TTC de **Dix millions (10 000 000) Francs CFA**.

### **7. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables auprès de la **Secrétariat de la Commune de NDOUKOULA**.

### **8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la **Secrétariat de la Commune de NDOUKOULA**, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre de frais d'achat du dossier de **Vingt mille (20 000) francs CFA** à la commune de Ndoukoula.

### **7. Présentation des offres :**

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (**Volume 1**) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (**Volume 2**) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (**Volume 3**).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de **même couleur non blanches**.

### **8. Remise des Offres**

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès du **Secrétariat de la Commune de NDOUKOULA**, au plus tard le **28 MARS 2025** à **13 heures, heure locale** et devra porter la mention:

# «APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 08 /AONO/C.NDKLA/CIPM/BEC/2025 DU 05 MARS 2025

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE  
SALLE DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE MAYEL-BARAM DANS LA COMMUNE NDOUKOULA DU  
DEPARTEMENT DU DIAMARE,

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (MINEDUB)**

**EXERCICE 2025 : IMPUTATION : \_\_\_\_\_**

**AUTORISATION DE DEPENSE : \_\_\_\_\_**

*Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.*

## **9. Recevabilité des offres**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une Banque de premier Ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en Charge des Finances et dont la liste figure dans la **pièce 12** du DAO, d'un montant **deux cents mille** (200 000) francs CFA et valable pendant **trente (30)** jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de **trois (03)** mois et valides le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et au Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

## **10. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en **un (01)** temps le 28 MARS 2025 à 14 heures précises dans la salle des réunions de la commune de Ndoukoula, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

## **11. Délai de réponse des soumissionnaires**

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication du présent avis.

## **12. Délai d'exécution des travaux**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage (MO) est de **trois (03)** mois calendaires à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux. Ce délai comprend les périodes de pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

### **13. Evaluation des offres:**

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1<sup>ère</sup> étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2<sup>e</sup> étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3<sup>e</sup> étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

#### **13.1- Critères éliminatoires**

##### **13.1.1 : Pièces administratives**

- Absence de la caution de soumission;
- Existence ou détention d'une pièce falsifiée dans le Dossier Administratif ;
- Fausse déclaration dans le Dossier Administratif ;

##### **13.1.2 : Offre technique**

- a) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;
- b) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- c) Non satisfaction, au moins, à **trente-deux (35) critères** essentiels sur **quarante-cinq (49)**.

##### **13.1.3 : Offre financière**

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

#### **13.2 : Critères essentiels**

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base **des 49 critères** essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **3 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **13 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **12 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **10 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **11 critères**.

### **14. Délai de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90)** jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **15. Attribution du Marché**

Le Maire de la commune de Ndoukoula, Autorité Contractante(AC), attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

## **16. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables, auprès de la **Secrétariat de la Commune de NDOUKOULA**, dès publication du présent avis.

## **17. Anti-corruption**

Pour toute dénonciation d'acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48

NDOUKOUALA, le **05 MARS 2025**  
**Le Maire de La commune de Ndoukoula,**  
(Autorité Contractante)

## **Ampliations :**

- MINMAP /DGMI (pour information)
- PREFET /DIAMARE (pour information)
- DDMAP/SMI (pour information)
- PRESIDENT/ CIPMP (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour large diffusion)
- AFFICHAGE (pour information)
- CHRONO/ARCHIVES

